



installation photovoltaïque non finie

Par **cessy**, le **04/11/2012** à **14:52**

Bonjour,

Nous avons décidé de faire installer un toit photovoltaïque d'une puissance de 20000 Watt sur notre maison d'habitation. Après plusieurs devis et propositions, nous avons choisi une société par un devis du 30 Mai 2011. Après nous avoir réclamé un acompte de 21806.98 réglé le 4 Novembre 2011. Après nous avoir réclamé un deuxième acompte le 7 décembre 2011 de 27258.72 € réglé par notre banque le 8 décembre 2012- presque la totalité de la facture (49 065.70 € sur 54 517.44€). Les travaux ont débuté le 8 décembre 2011 pour cesser le 21 décembre 2011, le chantier a été abandonné par les ouvriers avec 15 panneaux posés sur le toit, et 31 entreposés dans le garage (sur 76 prévus, 80 facturés sur le devis). A ce jour, nous n'avons toujours pas la totalité du matériel, à savoir les onduleurs, les coffrets DC, les coffres de protections AC, une partie des câbles solaires, une partie des fiches MC mâle et femelles, le monitoring. De plus dans la facture, nous avons réglé l'installation pour un montant de 9 250.60€ TTC

La société nous rassure en nous disant qu'ils cherchent un nouvel installateur. Nous avons un écrit de la part de la gérante comme quoi notre chantier serait terminé au plus tard le 10 Mars 2012. Mais le 26 mars 2012, nous apprenons que la société est en redressement judiciaire par jugement du 12 mars 2012, toujours en contact avec les gérants. Nous déposons notre créance auprès du liquidateur judiciaire le 29 Mai 2012 et la société nous rassure encore en nous disant qu'ils vont finir notre installation. Nous apprenons le 28 juin 2012 que la société a été liquidée le 22 Juin 2012, notre créance ne peut être payée par le liquidateur. Le mari de la gérante qui est le directeur général de la société, nous garanti, nous certifie et nous jure qu'il va finir notre installation et nous envoie régulièrement des SMS à ce jour, nous en avons reçu 21 dont le dernier en date du 21 Octobre 2012. Nous dit qu'il attend encore les cotations pour les onduleurs qu'il aura les schémas et que l'on aura alors qu'un poseur à trouver.

Nous sommes le 4 Novembre 2012 et toujours rien à ce jour. Quels recours pouvons nous avoir contre lui et son épouse qui est la gérante de fait de la société sachant que lui connaît très bien les procédures de liquidation car il en a déjà eu plusieurs (nous venons de l'apprendre).